



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2024

2024-09-07

L'an deux mille vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, Mme LECLoux Aurélie, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

Procurations :

Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

Etai(ent) excusé(s) :

M. ESSERTEL Cédric, M. CHAUVE Jean-Paul

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme SENDRA Valérie

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 04

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

17/09/2024

REMBOURSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'obligation de prendre une délibération pour générer un avoir relatif à la cantine ou à la garderie lors d'un départ d'un élève du RPI afin d'effectuer le remboursement à la famille.

Après délibération, les élus autorisent Monsieur le Maire à :

- générer un avoir lors d'un départ d'un élève,
- rembourser la famille du montant correspondant à l'avoir,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy-Albieux,
Le 24 Septembre 2024



Le Maire (Loire)
Serge DERORY

La Secrétaire de Séance
Valérie SENDRA



Affichage fait le..... 30 SEP. 2024numériquement